

Droits humains, politiques néolibérales et multinationales

Les programmes d'ajustement structurel

PAR JEAN FEYDER *

Le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ne doit nous faire oublier que des violations graves et massives des droits humains ont été provoquées au niveau mondial par les politiques menées vis-à-vis des pays en développement par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI).

Au cours des années 1980, un grand nombre de pays en développement fortement endettés, se sont vu obliger à s'adresser à ces deux organisations pour leur demander de nouveaux crédits. En contrepartie des aides accordées, celles-ci ont conçu et imposé aux pays en développement les programmes d'ajustement structurel. Elles ont ainsi introduit à vaste échelle le consensus de Washington selon lequel la gestion de l'économie est à confier au secteur privé et non pas à l'Etat. Ont ainsi été introduites des politiques dites néolibérales, c'est-à-dire de libéralisation économique, de suppression de toute politique d'appui des gouvernements aux producteurs, de dérégulation, de privatisation et d'ouverture des marchés.

Pour le prix Nobel de l'économie, Joseph Stiglitz, les politiques d'ajustement structurel ont provoqué dans de nombreux cas des famines et des émeutes; et même quand leurs effets n'ont pas été aussi terribles, même quand elles ont réussi à susciter une maigre croissance pour un temps, une part démesurée de ces bénéfices est souvent allée aux milieux les plus riches de ces pays en développement, tandis qu'en bas de l'échelle la pauvreté s'était parfois aggravée¹.

Nous prétendons aider les pays en développement alors que nous les forçons à ouvrir leurs marchés aux produits des pays industriels avancés qui eux-mêmes continuent à protéger leurs propres marchés. Ces politiques sont de nature à rendre les riches encore plus riches, et les pauvres encore plus pauvres – et plus furieux. Voilà une des contradictions et une des incertitudes majeures dans nos relations avec les pays en développement que dénonce Joseph Stiglitz qui n'hésite pas à affirmer que nous sommes en présence «d'une grande hypocrisie»².

Alors qu'au niveau de l'OMC les négociations du Doha Round sont restées bloquées, les pays industrialisés ont multiplié la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux avec les pays en développement qui se sont inscrits dans la même logique.

Entretiens, la faim continue de tuer. La FAO évalue le nombre des personnes souffrant de faim et de malnutrition à 82 millions. Le droit à l'alimentation de toutes ces personnes est violé de manière flagrante par ce «crime de la faim» qu'ont dénoncé, dans un article récent, José Graziano da Silva, directeur général de la FAO et Pérez Esquivel, Prix Nobel de la Paix. La production de céréales mondiale pourrait pourtant suffire pour nourrir facilement les sept milliards d'êtres humains qui habitent sur notre planète. Hélas, la majeure partie de cette production sert à alimenter notre bétail, à produire des agrocarburants ou en-



Distribution de nourriture à Athènes pendant une action de protestation menée par des agriculteurs. (PHOTO: ARCHIVES LW)

core, elle est soit gaspillée, soit perdue.

Kumi Naodii, secrétaire général d'Amnesty International, met en cause dans *Le Monde Diplomatique* de ce mois de décembre les politiques d'austérité qui ont été appliquées et souvent imposées dans la zone euro. «Dans bien des cas, les gouvernements ont choisi de répondre à la crise économique par des mesures d'austérité humanitaire très coûteuses, entravant l'accès aux biens de première nécessité, à la santé et au logement et à l'alimentation.» Il cite l'Espagne qui a réduit les dépenses y compris dans le domaine de la santé. «Les soins de qualité sont alors devenus hors de portée et plus onéreux, au détriment surtout des personnes à faibles ressources, et en particulier de celles qui souffrent de maladies chroniques, de handicaps et de problèmes de santé mentale.»

Les politiques d'austérité dans la zone euro

En Grèce, la situation est pire encore. En juillet 2015, lors d'un Sommet de l'UE, un nouveau programme d'aide triennal allant jusqu'à 86 milliards d'euros a été décidé pour la Grèce. Les programmes d'austérité ont été poursuivis. Le paiement des aides a été lié à de nouvelles réformes des pensions, à des augmentations d'impôt, à la limitation des droits des salariés et à la dérégulation de services. Toute nouvelle initiative législative ou budgétaire devait être soumise au contrôle préalable de la Troïka. Si ce programme est venu récemment à son terme, les mesures d'austérité restent en place.

Le chômage a longtemps dépassé largement les 23 % même s'il a légèrement baissé récemment. Les alloca-

tions de chômage ne sont plus payées pour un an. Sur dix chômeurs, neuf ne reçoivent plus d'allocations. Les pensions de nombreux Grecs sont réduites de 30 %. Un million de retraités reçoivent des pensions de moins de 500 euros par mois. La mortalité a doublé en six ans, car beaucoup ne peuvent plus se permettre des soins de santé.

Selon une étude de la London School of Economics, plus de 280 000 Grecs ont quitté le pays entre 2010 et 2015. Depuis 2010, plus de 100 000 entreprises sont dû arrêter le travail. La dette étrangère continue d'augmenter et atteint 180 % du produit intérieur brut.

A Genève, Juan Pablo Bohoslavsky, expert indépendant, constate dans un rapport de février 2016 soumis au Conseil des droits de l'Homme, que tant le gouvernement grec que les bailleurs de fonds violent gravement les droits de l'Homme par les programmes de réforme structurelle qu'ils mettent en œuvre.³

Cela concerne en particulier le plus d'un million de personnes qui sont tombées en dessous de la limite de l'extrême pauvreté. Il recommande la réalisation d'une étude d'impact des programmes d'ajustement structurel sur les droits de l'Homme.

La coopération entre organisations de la société civile

Kumi Naodii conclut: «...nous devons non seulement continuer à défendre la liberté d'expression et de manifestation, mais aussi établir un lien avec les décisions économiques et financières prises par nos dirigeants. Nous devons travailler avec des organisations semblables à la nôtre pour exiger des responsables politiques qu'ils rendent des comptes sur l'utilisation de l'argent public, pour combattre la corruption, les mouvements illégaux de capitaux et les failles de la fiscalité internationale. Nous devons nous atteler à trouver des solutions aux problèmes structurels de nos sociétés. ...»

Le secrétaire général d'Amnesty constate que la Déclaration universelle des droits de l'Homme ne sépare pas les droits civiques et politiques des droits économiques, sociaux et culturels. «Elle n'établissait pas de distinction entre la nécessité de concrétiser le droit à l'alimentation et celle d'assurer la liberté d'expression. Elle reconnaissait déjà ce que nous admettons couramment aujourd'hui: les deux sont intrinsèquement liés.»

Malheureusement, une séparation entre ces deux catégories de droits humains a été introduite par l'adoption en 1966, après de longues négociations, du Pacte international des droits civils et politiques et du Pacte international des droits économiques, sociaux et cultu-

rels. «... les organisations de défense des droits humains, y compris Amnesty International, doivent aussi assumer leur part de responsabilité dans cette distorsion. Notre association est surtout connue pour sa défense de la liberté de conscience et son soutien aux prisonniers politiques. Nous sommes également associés à la lutte contre la torture, pour l'abolition de la peine de mort ou en faveur de la liberté d'expression. Nous n'avons commencé à étudier et à promouvoir activement les droits économiques, sociaux et culturels que dans les années 2000.»

Plaidoyer für UN-Flüchtlings- und Migrationspakt

VON AGNÈS RAUSCH*

Die immer größer werdende Zahl von Asylsuchenden und Migranten weltweit hat die UNO veranlasst, mit den 193 Mitgliedstaaten zwei Grundsatz-Dokumente auszuarbeiten.

Der globale Pakt für Flüchtlinge wurde am 13. November 2018 von der UN-Generalversammlung als Teil II des Berichtes des Hohen Flüchtlingskommissars der Vereinten Nationen mit 176 Ja-Stimmen angenommen. Die Vereinigten Staaten Amerikas stimmten dagegen; Eritrea, Libyen und Libia enthielten sich.

Der globale Pakt für eine sichere, geordnete und reguläre Migration steht zur Annahme auf der Tagesordnung der zwischenstaatlichen Konferenz der UNO in Marrakesch am 11. Dezember.

In den Medien konnte man vermehrt kritische Stimmen hören und Länder wie Ungarn, Slowakei und Österreich gaben ihre Ablehnung bekannt. In Luxemburg stand der Pakt am 6. Dezember als „Hearing“ im Parlament auf der Tagesordnung der Präsidentenkonferenz.

Ich möchte mit diesem Artikel kurz einige Elemente der beiden Pakte darstellen und auf das Positive hinweisen.

Der globale Ansatz der Pakte: Herkunfts-, Transit- und Aufnahmeland werden zusammen angesprochen; in einer globalisierten Welt seien alle unsere Länder gleichzeitig Herkunfts-, Transit- und Zielländer. Am Beispiel Polen lässt sich das gut nachvollziehen. Ungefähr eine Million polnische Bürger arbeiten in Großbritannien für syrische Asylsuchende ist Polen ein Transitland in das sie nur ungern zurückgeschickt werden; in 2017 erhielten 235 600 ukrainische Bürger eine polnische Arbeitslaubnis. Der globale Ansatz spiegelt sich auch an einer 360 Grad Perspektive wieder: Flucht und Migration werden nicht nur aus einem Blickwinkel beleuchtet, sondern sowohl aus der Sicht der Schutz- und Arbeit-Suchenden als auch der Mitglieder der Gemeinschaften in den Herkunfts-, Transit- und Zielländern; der Mensch steht im Mittelpunkt.

Chancen, Risiken und Herausforderungen werden dabei erläutert. Als Beispiel eines komplementären Weges kann man für Luxemburg die Familienzusammenführung von anerkannten Flüchtlingen erwähnen. In Zukunft könnte man vermehrung jungen Flüchtlingen aus Drittstaaten eine Bildungschance geben durch Stipendien ihnen die Aufnahme an der Uni zu ermöglichen. Auch können private oder von einer Gemeinschaft getragene Sponsorenprogramme, wie sie in Kanada üblich sind, zur Lastenteilung beitragen.

Befristeter Aufenthalt oder Integration vor Ort bleibt die souveräne Entscheidung eines jeden Staates; die freiwillige Repatriierung in Sicherheit und Würde die bevorzugte Lösung in den meisten Flüchtlingssituationen. Soweit zum Flüchtlingspakt.



Hand eines Flüchtlings im Auffanglager „Benito Juarez“ in der nordmexikanischen Grenzstadt Tijuana. (Foto: AFP)

für alle Menschen fördern, achten, schützen und erfüllen; Bemühungen unterstützen zur Minderung der Armut, zur Verringerung von Katastrophenrisiken und zur Bereitstellung von Entwicklungshilfe für Herkunftsländer, die es gilt umzusetzen. Die IOM² wird als Koordinator eines zu schaffenden Migrations-Netzwerkes der Vereinten Nationen eingesetzt.

Für die in der politischen Sackgasse gelandeten europäischen Diskussion betreffend der Neugestaltung der Dublin IV-Verordnung, könnten die Schlüsselinstrumente zur Verwirklichung der Lasten- und Verantwortungsteilung hilfreich sein.

Welche Art von Migration möchten wir befürworten: eine gefährliche, chaotische und irreguläre oder eine sichere, geordnete und reguläre?

Der Migrationspakt für eine sichere, geordnete und reguläre Migration besteht aus Visionen, Leitprinzipien, 23 Zielen¹ mit jeweils einer Verpflichtung und einer Reihe von Maßnahmen, die es gilt umzusetzen. Die IOM² wird als Koordinator eines zu schaffenden Migrations-Netzwerkes der Vereinten Nationen eingesetzt.

Für Luxemburg ist Migration nichts Neues. Nun sind wir augerufen, über die je eigenen nationalen Lösungen hinweg, gemeinsame Verantwortung für die weltweite Migration zu tragen und Solidarität zu zeigen.

Veränderung unserer Gesellschaften, seien sie demografischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur, werden zu Sogfaktoren. Migranten werden gebraucht³ und darum heißt es die Möglichkeit regulärer Migration zu verbessern, zu optimieren und an Bedürfnisse von heute anzupassen. Geht es darum skrupellosen Schleppern überlassen. Nur ein Beispiel: chinesische Einwanderer wird der Pass entzogen bis sie eine beachtliche Summe an die Schlepper erbracht haben, durch ihre Arbeit 10-12 Stunden am Tag, sechs Tage die Woche, ohne Ferien. Arbeitsgesetze auch für Arbeitsmigrantinnen gestalten machen ist eine der Verpflichtungen des Paktes.

Die Triebkräfte und strukturellen Defizite in den Herkunftsländern werden aufgezeigt, die bewirken, dass vielen Menschen eine Existenzgrundlage fehlt und Migration oft aus Verzweiflung geschieht; dabei spielen die Auswirkungen des Klimawandels und der Umweltzerstörung eine immer größer werdende Rolle. Auch nach Luxemburg kommen vermehrt junge Afrikaner mit folgendem Hintergrund: ihre Familie war wegen Dürre und Verwüstung in den Süden gezogen, hatten dort Land gekauft und kamen dadurch in Konflikt mit der lokalen Bevölkerung. Weil es in ihren Ländern an „wirksamen, rechenschaftspflichtigen und transparenten Institutionen“ fehlt, wurde ihnen trotz erlittener Gewalt weder Schutz noch Recht gewährt und sie müssten weg. Zuerst in Nachbarländern, dann weiter zum Arbeiten nach Nordafrika, die einen nach Marokko die andern nach Libyen. Dort erleben sie sklavengleichliche Ausbeutung; Verzweiflung trieb sie auf lebensgefährliche Schlauchboote Richtung Europa. Das dramatische an ihrer Lage ist, dass umweltbedingte Fluchtursachen oder zivile Konflikte nicht zur Anerkennung des Flüchtlingsstatus führen.

Als Beispiel eines komplementären Weges kann man für Luxemburg die Familienzusammenführung von anerkannten Flüchtlingen erwähnen. In Zukunft könnte man vermehrung jungen Flüchtlingen aus Drittstaaten eine Bildungschance geben durch Stipendien ihnen die Aufnahme an der Uni zu ermöglichen. Auch können private oder von einer Gemeinschaft getragene Sponsorenprogramme, wie sie in Kanada üblich sind, zur Lastenteilung beitragen.

Auf dem Hintergrund von so vielen Menschen, die in unsern Ländern ohne regulären Aufenthalt leben, klingt es fast revolutionär, wenn der Migrationspakt fordert Menschenrechte aller Migranten, ungeachtet ihres Migrationsstatus, zu achten, zu schützen und Grundleistungen für alle zu gewährleisten.

Die Frage die sich an Regierungsvertreter in Marrakesch stellt: welche Art von Migration möchten wir befürworten: eine gefährliche, chaotische und irreguläre oder eine sichere, geordnete und reguläre?

* Die Autorin ist ehrenamtlich an der Seite der Asylsuchenden tätig.
1) In diesem Artikel kann nur auf einige davon hingewiesen werden.
2) International Organization for Migration, eine zwischenstaatliche Organisation für Migration.
3) Zum Beispiel in Altenpflege und Haushilfe.